



CONCOURS D'AGENT DU SÉNAT 2024

ÉPREUVES D'ADMISSION

I. Épreuve d'exercices physiques

Les épreuves d'exercices physiques sont composées d'un parcours d'habileté motrice suivi d'un test d'endurance cardio-respiratoire.

Un délai de récupération d'au moins 30 minutes doit être observé avant le début de l'évaluation du test d'endurance cardio-respiratoire.

La note finale attribuée au candidat consiste en la moyenne pondérée des notes obtenues au parcours d'habileté motrice et au test d'endurance cardio-respiratoire.

L'épreuve est obligatoire mais il n'existe pas de note éliminatoire. *Seuls les points excédant la note de 10 sur 20 sont pris en compte*

Les modalités et barèmes des deux épreuves sont détaillés en [annexe](#).

II. **Mise en situation collective** (durée : 15 minutes de mise en situation collective et 5 minutes d'interrogation individuelle – coefficient 2)

Lors de cette épreuve, les candidats sont répartis en groupes.

À partir d'éléments succincts présentés oralement et décrivant une situation concrète pouvant faire appel à l'utilisation de matériel (plans, photos, réglementation, etc.), les candidats d'un même groupe procèdent, en se répartissant librement la parole, à un échange les conduisant à organiser le travail en équipe et à définir les actions qui pourraient être mises en œuvre pour répondre à la situation posée. Aucune prise de note n'est possible.

Chaque candidat est ensuite interrogé individuellement par le jury, en l'absence des autres candidats, sur la situation à laquelle il vient de participer.

Cette épreuve vise à apprécier les qualités relationnelles des candidats, leur capacité d'écoute et d'initiative ainsi que leur aptitude à travailler en équipe, ne requérant pas de connaissances techniques particulières et ne comportant aucun programme spécifique.

III. Entretien avec le jury (*durée : 20 minutes – coefficient 4*)

Avant cette épreuve, les candidats sont convoqués pour renseigner un inventaire de personnalité, non noté, qui sera porté à la connaissance du jury en vue de l'entretien.

Cet entretien est destiné à apprécier les motivations des candidats, leur personnalité et leur adéquation aux fonctions d'agents

Pour cette épreuve, le jury dispose d'une fiche individuelle de renseignements, préalablement remplie par les candidats et ne faisant l'objet d'aucune notation.

Parcours d'habileté motrice

Temps en min	Note sur 20		Temps en min	Note sur 20	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
01:01	20	20	01:24	16	14
01:02	20	19,5	01:25	16	14
01:03	20	19,5	01:26	15,5	13,5
01:04	20	19	01:27	15,5	13,5
01:05	20	19	01:28	15	13
01:06	20	18,5	01:29	15	13
01:07	20	18,5	01:30	14,5	12,5
01:08	20	18	01:31	14,5	12,5
01:09	20	18	01:32	14	12
01:10	19,5	17,5	01:33	14	12
01:11	19,5	17,5	01:34	13,5	11,5
01:12	19	17	01:35	13,5	11,5
01:13	19	17	01:36	13	11
01:14	18,5	16,5	01:37	13	11
01:15	18,5	16,5	01:38	12,5	10,5
01:16	18	16	01:39	12,5	10,5
01:17	18	16	01:40	12	10
01:18	17,5	15,5	01:41	12	10
01:19	17,5	15,5	01:42	11,5	9,5
01:20	17	15	01:43	11,5	9,5
01:21	17	15	01:44	11	9
01:22	16,5	14,5	01:45	11	9
01:23	16,5	14,5	01:46	10,5	8,5

Temps en min	Note sur 20		Temps en min	Note sur 20	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
01:47	10	8	02:08	5	3
01:48	9,5	7,5	02:09	5	3
01:49	9,5	7,5	02:10	4,5	2,5
01:50	9	7	02:11	4,5	2,5
01:51	9	7	02:12	4	2
01:52	8,5	6,5	02:13	4	2
01:53	8,5	6,5	02:14	3,5	1,5
01:54	8	6	02:15	3,5	1,5
01:55	8	6	02:16	3	1
01:56	7,5	5,5	02:17	3	1
01:57	7,5	5,5	02:18	2,5	0,5
01:58	7	5	02:19	2,5	0,5
01:59	7	5	02:20	2	0
02:00	6,5	4,5	02:21	2	0
02:01	6,5	4,5	02:22	1,5	0
02:02	6	4	02:23	1,5	0
02:03	6	4	02:24	1	0
02:04	5,5	3,5	02:25	1	0
02:05	5,5	3,5	02:26	0,5	0
02:06	5	3	02:27	0,5	0
02:07	5	3	02:28	0	0

Barèmes correspondant aux performances d'un candidat âgé, au 1^{er} janvier de l'année de la première épreuve du concours, de moins de 30 ans. Il est ajouté : 1 point aux candidats âgés de 30 à 40 ans, et 2 points aux candidats âgés de plus de 40 ans.

Test d'endurance cardio-respiratoire

Performance réalisée	Note sur 20		Performance réalisée	Note sur 20	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Palier 1	0	0	Palier 5 – 30 secondes	13	9
Palier 1 – 15 secondes	1	0	Palier 5 – 45 secondes	13,5	9,5
Palier 1 – 30 secondes	2	0	Palier 6	14	10
Palier 1 – 45 secondes	3	0	Palier 6 – 15 secondes	14,5	10,5
Palier 2	4	0	Palier 6 – 30 secondes	15	11
Palier 2 – 15 secondes	5	0	Palier 6 – 45 secondes	15,5	11,5
Palier 2 – 30 secondes	6	0	Palier 7	16	12
Palier 2 – 45 secondes	7	0	Palier 7 – 15 secondes	16,5	12,5
Palier 3	8	1	Palier 7 – 30 secondes	17	13
Palier 3 – 15 secondes	8,5	2	Palier 7 – 45 secondes	17,5	13,5
Palier 3 – 30 secondes	9	3	Palier 8	18	14
Palier 3 – 45 secondes	9,5	4	Palier 8 – 15 secondes	18,5	14,5
Palier 4	10	5	Palier 8 – 30 secondes	19	15
Palier 4 – 15 secondes	10,5	6	Palier 8 – 45 secondes	19,5	15,5
Palier 4 – 30 secondes	11	7	Palier 9	20	16
Palier 4 – 45 secondes	11,5	7,5	Palier 9 – 15 secondes	20	16,5
Palier 5	12	8	Palier 9 – 30 secondes	20	17

Performance réalisée	Note sur 20		Performance réalisée	Note sur 20	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Palier 9 – 45 secondes	20	17,5	Palier 10 – 30 secondes	20	19
Palier 10	20	18	Palier 10 – 45 secondes	20	19,5
Palier 10 – 15 secondes	20	18,5	Palier 11	20	20

Barèmes correspondant aux performances d'un candidat âgé, au 1^{er} janvier de l'année de la première épreuve du concours, de moins de 30 ans. Il est ajouté : 1 point aux candidats âgés de 30 à 40 ans, et 2 points aux candidats âgés de plus de 40 ans.